

Règlement jeu dédié aux clients AuCOFFRE - Vera Max Collector 7 merveilles du monde

Article 1 : ORGANISATION du Jeu spécial sortie Vera Max Collector 7 Merveilles du monde

La société : AUCOFFRE.COM, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°510 194 277

Ci-après dénommée AuCOFFRE.com

Organise un jeu intitulé Jeu Vera Max Collector 7 merveilles du monde , dans le cadre de la sortie d'une collection de Vera Max Collector, adressant aux clients AuCOFFRE.com.

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit consiste à : faire gagner la 7ème Vera Max Collector de la série 7 merveilles du monde aux clients AuCOFFRE.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera 1 gagnant parmi les clients AuCOFFRE ayant achetés les 6 premières pièces ,

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 05 janvier 2023 au 07 septembre 2023 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- posséder les 6 premières pièces de la collection "7 merveilles du monde"

- être identifié comme client AuCOFFRE (posséder un statut vérifié sur la plateforme AuCOFFRE)

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si

- Le participant n'a pas acheté les 6 premières pièces de la collection 7 merveilles du monde : Grand Muraille de Chine, Pétra, Le Christ Rédempteur, le Colisée de Rome, Chichén Itza, le Taj Mahal
- si les informations d'identité, d'adresses ne sont pas renseignées sur la plateforme AuCOFFRE.com afin d'obtenir un statut vérifié
- si le statut n'a pas encore été vérifié par AuCOFFRE
- si le participant n'est pas client AuCOFFRE

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout profil d'achat qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation du gagnant se fera grâce à un logiciel en ligne, permettant d'importer la liste de clients remplissant les conditions présentées ci-dessus.

Le tirage au sort se fera entre le 07 et 08 septembre 2023, après la sortie de la dernière pièce de la collection "7 merveilles du monde".

Article 6 : Désignation des Lots

Le lot est une pièce de 1/10ème d'once, composée de 3,11g d'or pur. Elle est illustrée par l'une des 7 merveilles du monde : le Machu Picchu. Cette pièce en or est fournie par la Maison de Frappe VeraValor et commercialisée sur AuCOFFRE.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le gagnant sera contacté par mail dès sa désignation par un des salariés de l'entreprise AuCOFFRE.com.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

La pièce en or sera stockée en coffre France (sous les conditions de la plateforme AuCOFFRE.com) et pourra être livrée au domicile du gagnant s'il paye 5€ de frais d'envoi.

Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courriel à l'adresse : support@aucoffre.com

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : support@aucoffre.com

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : support@aucoffre.com